



Publication du Rapport Annuel de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption au titre de l'année 2020, une occasion pour faire un point sur la situation de la corruption au Maroc et les perspectives pour l'inscrire dans une tendance fortement baissière

Contexte favorable et travail anticipatif

Le rapport annuel de l'Instance Nationale pour la Probité, la Prévention et la Lutte contre la Corruption, au titre de l'année 2020, intervient dans un contexte exceptionnel, où le Maroc s'apprête à engager une nouvelle génération de réformes profondes, portées par le Nouveau Modèle de Développement, qui fait de la gouvernance responsable, de la promotion des valeurs d'intégrité, de la transparence et de la lutte contre la corruption, un socle fondamental pour l'atteinte des objectifs, et un garant de la crédibilité nécessaire à la consolidation de la confiance et de la cohésion et à la mobilisation la plus large.

Consciente du rôle majeur qu'elle doit assurer dans ce contexte, l'Instance a continué à anticiper sur sa situation cible, en poursuivant la consolidation de sa vision et la construction du référentiel et des fondements de son action future.

Malgré les difficultés et les contraintes imposées par cette situation transitoire, et dans l'attente de l'entrée en vigueur effective de la loi relative à sa création, l'Instance s'est efforcée à rationaliser l'exploitation du facteur temps et des moyens et ressources disponibles.

Jeter les bases d'une convergence pour renforcer l'édification institutionnelle anti-corruption

À travers ce rapport annuel, l'Instance a mis en évidence ses efforts de plaidoyer pour un nouveau cadre juridique, conforme aux exigences constitutionnelles et aux conventions internationales en relation, ratifiées par le Maroc, et lui permettant de mener ses missions de manière optimale et d'assumer pleinement ses responsabilités.

L'adoption de cette loi a constitué l'un des axes majeurs de l'action de l'Instance, qui a accompagné le processus de son élaboration, de sa discussion, et des diverses consultations et délibérations la concernant. C'est un processus qui a duré près de deux ans, qui ont permis un débat approfondi, étendu et stratégique avec comme perspectives l'avenir et l'impact de la lutte contre la corruption dans notre pays.

L'ensemble des institutions et autorités concernées, se sont impliquées à des niveaux de responsabilité élevés, ce qui a contribué à l'aboutissement d'un texte adopté à l'unanimité par les deux chambres du Parlement, lors de la session extraordinaire de mars 2021. Cette unanimité, augure d'une mise en œuvre de cette loi, dans un cadre de synergie et de complémentarité entre les autorités et les institutions concernées par la prévention et la lutte contre la corruption.

Une production riche, avec une nouvelle vision pour une nouvelle ère

Le rapport de cette année 2020 réaffirme la démarche prend appui sur l'élaboration d'un diagnostic objectif, basé sur diverses sources de données et à travers des modalités d'étude et de traitement multiples, et sur une évaluation constructive, permettant à l'instance d'exercer ses prérogatives en termes de recommandations et suggestions. Les résultats obtenus, servent aussi à approfondir l'étude et la recherche sur des questions considérées importantes et prioritaires pour ce qu'elles présentent comme impact sur la prévention et la lutte contre la corruption. Dans le cadre d'une démarche méthodologique structurée, l'ensemble des analyses précitées, s'arrêtent sur l'évaluation constructive des diverses initiatives et projets pertinents, qui sont complétées d'une part, par un benchmark des meilleures pratiques à l'international et d'autre part, par une évaluation de l'état de couverture (scoring) de l'existant au Maroc, par rapport aux normes internationales, le tout consolidé à travers une analyse combinée pour aboutir à des conclusions et recommandations aussi stratégiques qu'opérationnelles, pour produire et publier des avis et des rapports thématiques, comme ceux synthétisés dans la présente note.

A travers ses propositions et recommandations inscrites dans ses différentes publications, l'Instance confirme le caractère global, intégré et fortement articulé de son approche, qui conjugue la prévention, la sensibilisation, la protection et la lutte.

Dans ce sens, l'instance a pu, durant cette période fondatrice, élaborer vingt-huit (28) contributions et rapports thématiques, qui partagent tous une vision stratégique unifiée, et veillent à garantir la convergence, l'intégration et la capitalisation méthodologique et scientifique. Ainsi, ces rapports visent la consolidation de ladite vision et préparer le passage au stade de mise en œuvre, dans le cadre du partenariat et de la complémentarité institutionnels nécessaires à la réalisation du changement ambitionné. Quinze (15) rapports ont déjà été publiés, et d'autres le seront dans les prochains mois.

Parmi ces rapports, le premier a été celui consacré à l'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, en vue de sa restructuration et son renforcement à travers un certain nombre d'orientations et de suggestions, qui ont été adoptées par la Commission Nationale Anti-Corruption, lors de sa réunion du 15 février 2019. Si cette interaction positive avec les orientations proposées par l'Instance, a été suivie d'une dynamique de coordination à haut niveau, avec l'ensemble des Ministères et institutions concernées, il est à relever que par la suite, un manque de dynamisme a été constaté, dans la coordination et dans la mise en œuvre des actions prioritaires de 2019 et du plan d'action 2020, bien qu'ils aient été élaborés en partenariat avec les différentes parties prenantes.

L'Instance a également constaté que ses différents avis et recommandations, objets des rapports qu'elle a publiés, n'ont pas encore trouvé leur chemin vers une prise en charge ou une réponse de la part des parties concernées. À cet égard, elle réitère son engagement et sa disponibilité, pour interagir avec les différentes parties aux sujets de ces avis et recommandations, en discuter et d'y apporter les adaptations nécessaires, le cas échéant.

Démarche intégrée et structurée pour l'élaboration des avis et recommandations

A travers sa vision globale et la démarche intégrée décrite plus haut, l'Instance ambitionne de réunir les conditions idoines pour une nouvelle ère, avec une révision en profondeur du dispositif anti-corruption au Maroc, assurant efficacité, convergence et fort impact positif. Les paragraphes qui suivent présentent de manière succincte et concise les principales composantes de cette vision, à travers les rapports et études produits par l'Instance.

Des rapports d'orientation stratégique pour l'environnement global de la lutte contre la corruption au Maroc

A travers cette première catégorie de rapports, l'Instance souligne l'importance de s'orienter vers un modèle qui garantit la globalité de la vision, la cohérence et la synergie entre l'ensemble des politiques publiques, en inscrivant la prévention et la lutte contre la corruption dans une perspective stratégique, qui repose sur la convergence et l'étroite coordination et complémentarité institutionnelle. L'Instance étant appelée, dans ce cadre, à assurer un rôle central, conformément à ses prérogatives constitutionnelles de supervision, de coordination et de suivi.

Les rapports de cette catégorie portent sur les thèmes suivants :

- 1. Pour un nouveau modèle de développement** : Contribution de l'Instance nationale de Probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (rapport publié, Mai 2020)
Ce rapport passe en revue les grandes orientations pour surmonter limites du modèle actuel et les barrières associées qui se dressent contre un développement fort, intégré et durable. A cet égard, il souligne l'importance de la gouvernance responsable comme socle indispensable à la réussite du nouveau modèle de développement, et propose une vision globale et intégrée qui place la gouvernance et la prévention et la lutte contre la corruption au cœur des fondamentaux du développement, et qui assure la cohérence et la convergence des politiques qui leur sont liées, avec l'ensemble des composantes du nouveau modèle de développement.
- 2. La Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption** : Pour une dynamique globale et renouvelée (rapport publié, Février 2019)
Comme indiqué plus haut, ce rapport fournit une évaluation complète de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, et comprend aussi une analyse approfondie des différentes composantes et mécanismes de mise en œuvre, et attire l'attention sur les limites de certains de ces aspects, avec une proposition de restructurer la stratégie, de préciser ses programmes et projets, et de revoir sa gouvernance et ses mécanismes de suivi, afin d'assurer la convergence, les résultats, et l'impact positif de ces résultats.

Rapports et études pour une meilleure connaissance objective du phénomène

Ces rapports traduisent la conviction de l'Instance de la nécessité de disposer d'une connaissance objective du phénomène de la corruption et de son évolution, à même d'identifier ses manifestations et ses foyers, de mettre en évidence ses causes et ses effets, et pour enfin arriver à déployer les mécanismes appropriés pour prévenir et lutter contre la corruption. A cet effet, l'Instance a déjà mis les jalons d'une action institutionnelle, pour atteindre la connaissance recherchée, en œuvrant sur les trois niveaux présentés dans les rapports et études suivants :

- 1. Une analyse approfondie de la situation du Maroc** à travers les composantes détaillées de l'Indice de perception de la corruption IPC (rapport publié, Juillet 2020)
Cette analyse, achevée en 2019 et mise à jour en 2020, vise à étudier les facteurs et indicateurs détaillés qui composent l'Indice de perception de la corruption, dans le but de fournir une lecture objective de la situation du Maroc, et mettre en évidence les facteurs qui empêchent les progrès attendus, ainsi que les données qui contribueraient à expliquer les raisons de l'écart entre, d'une part, les efforts consentis et les mesures prises par les

pouvoirs publics pour réduire l'ampleur du phénomène, et d'autre part, la réalité de la corruption et des perceptions des citoyens et des autres acteurs, qui restent, dans une large mesure, avec des appréciations négatives et non convaincues de l'efficacité des politiques menées.

2. Etude et Orientations pour l'Observatoire de l'INPPLC (étude publiée, 2020)

Défini par la loi 46.19 comme l'un des organes de l'Instance, l'Observatoire pour la probité et la prévention de la corruption, dispose aujourd'hui d'une conception et d'une structuration qui en feront un véritable cadre de veille, de recherche, d'étude et d'interaction avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de lutte contre la corruption et des sources et producteurs de données et de savoir en relation avec son périmètre d'intervention.

L'observatoire devra permettre de disposer d'une connaissance objective du phénomène de la corruption, de développer pour cela des mécanismes scientifiques, et d'élaborer des indicateurs précis et pertinents pour mesurer l'évolution de la situation de la corruption dans notre pays et évaluer les politiques, stratégies et actions en termes d'efficacité et d'impact.

Le rapport consacré à cet organe de l'Instance a permis aussi de couvrir en particulier, l'identification des principaux utilisateurs potentiels de l'Observatoire, des informations demandées, des sources de données et d'informations actuelles et futures, ainsi que les outils et méthodes de collecte, de stockage et de diffusion de l'information. De plus, cette étude propose une structure, une organisation fonctionnelle et des mécanismes pratiques pour le fonctionnement de l'Observatoire.

3. Cartographie des risques de corruption dans les secteurs et institutions publics (étude publiée dans le cadre du rapport annuel 2019 de l'Instance)

Cette étude constitue un référentiel méthodologique qui cible l'identification des risques ayant des répercussions et des impacts négatifs sur le développement des pratiques de la corruption, afin d'orienter efficacement les efforts requis. Cette approche de cartographie des risques, intègre un ensemble de mécanismes et d'étapes qui concernent notamment l'analyse des données réelles, l'évaluation du niveau de maîtrise des risques de corruption constatés, l'élaboration d'une cartographie détaillée des structures et procédures, l'inventaire des risques potentiels de corruption liés aux activités des institutions concernées, et l'évaluation des effets de chaque risque potentiel. La méthode d'adaptation et d'application de cette méthodologie a également été déterminée, en fonction des spécificités du secteur et de l'organisation de l'institution concernée.

Etudes et rapports intervenants dans le domaine de la lutte contre l'impunité

L'impunité réelle ou perçue, peut avoir plusieurs origines, liées à l'inapplication ou l'inapplicabilité des lois, cette dernière est elle-même due à des lacunes aux niveaux de la loi et des procédures. Ces lacunes empêchent parfois le déclenchement de la procédure de suivi dans de nombreux cas de corruption, ce qui entrave la lutte contre la corruption et risque aussi de mettre en cause l'équité de tous face à la justice, aboutissant à une amplification du phénomène et un effritement de la confiance.

Partant de l'impératif de compléter le dispositif national d'intégrité et de lutte contre les pratiques de corruption, dans le cadre d'un renforcement de la complémentarité institutionnelle, l'Instance a présenté quelques composantes de sa conception pour lutter contre l'impunité à travers le traitement des thématiques suivantes :

Rapport thématique publié à l'occasion du Rapport Annuel 2020 : Dispositif de la déclaration obligatoire du patrimoine : ancrage d'une vision globale en faveur de la promotion de la gouvernance responsable

L'Instance a présenté, dans le cadre d'un rapport thématique spécifique, son analyse et ses recommandations portant sur la révision globale du dispositif général de déclaration obligatoire du patrimoine, en vue de promouvoir la gouvernance responsable dans la gestion des affaires publiques.

À cet effet, l'Instance a considéré que la projection d'un cadre juridique effectif et efficace dans ce domaine appelle la définition d'une nouvelle vision de ce dispositif de prévention et de contrôle à partir de deux référentiels principaux : les déterminants de l'approche constitutionnelle de la bonne gouvernance, et les normes internationales issues des différentes conventions et des législations internationales les plus reconnues dans ce domaine.

Sur la base de ces deux référentiels, et après l'analyse et le diagnostic du système actuel de la déclaration obligatoire du patrimoine ainsi que les limites et contraintes de sa mise en œuvre, il en ressort que les exigences d'efficacité et d'efficacités imposent d'inscrire le système de déclaration de patrimoine dans deux concepts de base :

- Premièrement : Le concept de responsabilité fiduciaire et contractuelle, qui repose sur le principe en vertu duquel les responsables et les fonctionnaires jouissent, de manière spécifique, de différents types de protection en échange d'obligations liées à leur statut de responsables publics, dont celle de la déclaration de leurs patrimoines.
- Deuxièmement : Le concept de la sanction en cas de manquement à la responsabilité fiduciaire et contractuelle qui repose sur les dimensions préventive, corrective et dissuasive, en tant que garant du respect et le cas échéant de l'effet punitif des différentes formes de violation du système de déclaration du patrimoine.

Conformément à ces deux concepts, le présent rapport a traité le système de déclaration du patrimoine en tant que pont essentiel pour restaurer la confiance de la société envers ceux à qui elle a confié la gestion du service public, d'une part, et d'autre part comme un mécanisme préventif contre les éventuels dommages qui peuvent affecter le service public à cause d'abus enregistrés dans l'exercice des responsabilités.

Sur cette base, l'approche de l'instance concernant le système de déclaration obligatoire du patrimoine a visé l'efficacité et la complémentarité juridique, dans un cadre de convergence et d'harmonie, avec les dimensions institutionnelles, organisationnelles et procédurales ; le tout selon une nouvelle perspective capable de contenir les difficultés et les complications liées à cet axe fondamental de la gouvernance publique.

L'instance a recommandé une révision profonde des textes juridiques encadrant ce domaine dans le sens de leur unification et de leur renforcement, et l'adoption d'un système d'information global, intégré, interactif et interconnecté, caractérisé par les capacités de traitement automatique des données, garantissant l'analyse immédiate et proactive de ce qui est déclaré. Elle a également préconisé le renforcement des prérogatives institutionnelles des juridictions financières et la garantie de la mise en réseau de l'information avec les institutions disposant des données pertinentes ou qui ont des prérogatives en matière d'intervention dans ce domaine.

1. Lutte contre l'enrichissement illicite : étude publiée dans un rapport de synthèse (*Avis et Recommandations sur des sujets impactants et de première priorité – Mai 2020*)

Convaincue de l'importance d'encadrer l'enrichissement illicite dans le sens d'une approche globale de renforcement de la gouvernance responsable, de la reddition des comptes et de lutte contre la corruption, et dans le cadre de son interaction avec l'initiative du législateur marocain d'inscrire l'incrimination de l'enrichissement illicite dans le code pénal, l'Instance a rendu public un document qui reflète son analyse de cette question et son avis concernant le dispositif juridique le plus approprié. Un avis qu'elle a produit et présenté selon la même méthodologie adoptée pour élaborer ses différents avis et recommandations, telle que précisée plus haut.

A cet égard, l'Instance a souligné que le choix législatif le mieux approprié est de considérer ce crime comme un crime à part entière, avec ses caractéristiques pénales, les procédures à même de le prouver, les peines financières et d'emprisonnement en fonction de sa gravité, les personnes concernées, et les autorités chargées de surveiller ce type de crime et de recevoir les notifications des cas suspects, avec la précision des prérogatives desdites autorités, et en veillant à la complémentarité entre les différentes parties prenantes d'une part, et entre elles et les procureurs compétents d'autre part.

L'Instance a également préconisé l'adoption d'un texte juridique spécifique à ce sujet, tout en soulignant le lien qui devrait être clairement établi entre l'enrichissement illicite et le système de déclaration obligatoire du patrimoine (*objet d'un rapport et d'un avis consacrés à ce sujet*).

2. Vers une législation de cadrage et de prévention des situations de conflits d'intérêts (*étude publiée dans le cadre d'un rapport thématique : Avis et Recommandations sur des sujets impactants et de première priorité – Mai 2020*)

S'il est clairement établi qu'en pratique, il est impossible d'éliminer les situations de conflits d'intérêts, il est devenu tout aussi important d'encadrer juridiquement ces situations pour en identifier les risques et de les anticiper à travers des textes et des mécanismes qui en empêchent les dérives. L'Instance préconise ainsi, l'adoption d'une approche garantissant la précision et l'unification du concept, et qui définit les situations qui caractérisent le conflit d'intérêts et les mesures de prévention et de sanctions applicables, dans les cas de non-respect des règles, aux parties concernées.

Cela passe par l'orientation des efforts vers l'adoption d'un système de déclaration obligatoire des intérêts personnels liés à l'exercice de la fonction, de l'activité ou de la profession, et qui précise l'institution publique devant recevoir, suivre, contrôler ces déclarations et prendre les mesures légales qui s'imposent le cas échéant. Étant entendu que cette dernière devrait bénéficier des pouvoirs et des moyens adéquats pour exercer cette mission. En plus de ces intérêts personnels qui peuvent avoir un caractère permanent, des situations de conflits d'intérêts peuvent apparaître et doivent être déclarées à des instances internes ou externes selon le cas pour en assurer la gestion. De même, il est nécessaire d'adopter des mesures d'interpellation et de sanctions le cas échéant, pour les situations de non-présentation, de retard ou de non-conformité des déclarations prévues pour chacun des cas prévus à ce sujet par la loi.

Les sanctions pouvant être d'ordre disciplinaire, pécunier, ou de suspension temporaire. Elles peuvent aller jusqu'à la révocation et/ou l'application de sanctions pénales, en fonction de la gravité de la situation. La publication des sanctions, qu'elle qu'en soit la nature, est une mesure d'accompagnement à effet dissuasif.

3. Protection des agents publics annonceurs d'alertes (*Avis et Recommandations sur des sujets impactants et de première priorité – Mai 2020*)

Les recommandations de l'Instance à ce sujet, viennent en réponse à une demande d'avis de la part du gouvernement, concernant un projet de loi sur la protection des agents publics annonceurs d'alertes sur des actes de corruption, et s'inscrivent dans le cadre de la stimulation d'une dynamique de signalement des actes de corruption, en interne des administrations, des collectivités et établissements publics et auprès des institutions chargées des investigations, enquêtes et suivi.

L'Instance a recommandé la nécessité de disposer d'un cadre institutionnalisé qui permet de recevoir et de traiter ces alertes, dans le respect de l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité, en adoptant plusieurs niveaux de signalement, des mécanismes d'encouragement, dont des récompenses financières pour certains types d'alertes et de dénonciateurs, à l'instar d'expériences réussies à l'international, et en offrant la possibilité de recours, y compris auprès de parties externes.

4. Mécanismes de saisine institutionnelle au sujet des délits et actes de corruption (*Avis et Recommandations sur des sujets impactants et de première priorité – Mai 2020*)

Convaincue de l'importance de la complémentarité institutionnelle dans la lutte contre la corruption et afin d'éviter les cas d'impunités, l'Instance a recommandé de rendre obligatoire le transfert des affaires relatives à des délits à caractère disciplinaire ou financière, et qui sont traitées par les juridictions ordinaires, à travers la saisine de la justice financière relevant de la Cours des Comptes, par la justice ordinaire, et ce, même dans le cas où cette dernière a décidé de classer ces affaires pour absence du caractère pénal.

Rapports et études pour asseoir un nouveau concept du service public fondé sur la gouvernance responsable

Les thématiques retenues dans ce domaine, consolident la vision de l'Instance sur la nécessité de redéfinir les fondements de la pratique de la gestion des affaires publiques, à inscrire dans les principes de gouvernance responsable, tels qu'exigés par la Constitution, dans le sens d'une gestion efficace et rationnelle répondant aux attentes légitimes des usagers et aux exigences de développement durable et soumise à la reddition des comptes comme garantie de transparence et d'intégrité.

Dans la même perspective, l'Instance souligne l'importance de remettre le Citoyen au coeur du service public, qu'il s'agit d'orienter vers des impératifs d'efficacité, de proximité, de facilitation et d'automatisation, en tant que levier principal de prévention et de lutte contre la corruption

1. Projet de loi relative à la charte des services publics (*étude publiée dans le cadre d'un rapport thématique : Avis et Recommandations sur des sujets impactants et de première priorité – Mai 2020*)

Dans son avis développé au sujet de ce projet de loi (dont la version finale a été adoptée et publiée dans le Journal Officiel en date du 22 juillet 2021), l'Instance a recommandé de renforcer le caractère obligatoire des dispositions de cette loi, avec précision de la responsabilité pour chaque manquement à celles-ci.

L'Instance a également souligné l'importance d'adopter des outils d'audit organisationnel et de gestion, ainsi que des indicateurs pour apprécier la qualité, le délai et les coûts des services rendus. Il a aussi été recommandé de renforcer les aspects liés à la transparence, à l'équité et à l'égalité des chances des fonctionnaires, avec un système de rémunération juste, tout en évitant à l'avenir d'accorder toute compensation, avantage ou bonus qui n'auraient pas de soubassements légaux.

2. Projet de décret relatif au code d'éthique pour les salariés des administrations publiques, des collectivités locales et des établissements publics *(étude publiée dans le Rapport Annuel 2019)*

Répondant à une saisine du gouvernement sur un projet de décret à ce sujet, l'Instance a notamment recommandé le renforcement des engagements éthiques des fonctionnaires et de prévoir un suivi et des sanctions le cas échéant, pouvant être prises en cas de non-respect des exigences de ce code. En amont, il y a lieu de développer les mesures de nature à stimuler et encourager l'implication effective et l'appropriation des dispositions de ce code par les fonctionnaires concernés.

Aussi, pour plus d'effectivité, l'Instance a été recommandé la mise en place de procédures de suivi, d'évaluation, de détection et de signalement des écarts de comportements par rapport aux règles promues par ce code d'éthique. Des tableaux de bord sur l'état d'application des règles et des écarts relevés, seraient un outil de suivi et d'amélioration du taux d'appropriation et de respect du code ainsi mis en place. L'ensemble devrait ainsi être décliné de manière plus conforme aux exigences de chacun des niveaux de responsabilités.

3. La transformation digitale, levier de transparence et de lutte contre la corruption *(rapport thématique dont les principales orientations ont été publiées dans le Rapport Annuel 2020 ; et qui sera édité dans sa globalité après approfondissement et enrichissement de ses contenus)*

Considérée comme un pilier d'ancrage et de promotion des valeurs de probité et de transparence, l'Instance souligne l'importance pour la transformation digitale d'un pilotage stratégique à haut niveau, qui assure une gestion dynamique au niveau du choix des priorités et de la gestion du temps, et qui garantit la convergence nécessaire pour atteindre les objectifs attendus. Il est proposé la mise en place d'un dispositif de gouvernance piloté à haut niveau et dédié à ce grand chantier de transformation digitale, qui intervient à tous les niveaux administratifs : central, sectoriel et local.

L'Instance souligne la nécessité de renforcer la confiance digitale, tout en assurant les conditions d'accessibilité à tous les citoyens et groupes d'utilisateurs, par la mise en place de mécanismes tels que l'identifiant unique, le système d'authentification des documents administratifs digitalisés, le système d'adresse électronique sécurisée, la généralisation de la signature électronique et tout autre élément pouvant concourir à l'évolution vers un monde digital sécurisé et efficace.

L'Instance recommande également d'améliorer la normalisation des données et l'utilisation des informations au sein et entre les départements gouvernementaux, de développer les capacités et compétences des spécialistes du digital, et enfin d'encourager l'utilisation des technologies émergentes, en particulier l'intelligence artificielle et le big-data.

4. Accompagnement de la loi relative à la simplification des procédures administratives *(analyse publiée dans le Rapport Annuel 2019)*

A travers cette étude, l'Instance souligne l'importance de la mise en œuvre effective des dispositions de cette loi, notamment en ce qui concerne la publication des procédures conformément aux bases légales en la matière, et l'annulation de toutes celles qui ne répondent pas aux critères retenus, tout en fixant un délai ne dépassant pas six mois pour que ces procédures constituent l'unique référentiel opposable pour toutes les parties prenantes.

L'Instance a souligné l'importance de répondre au besoin de dépasser les problèmes liés aux procédures administratives qui détériorent la relation entre le citoyen et l'administration, notamment à cause de leur complexité et de la lourdeur des documents exigés et du nombre d'intervenants impliqués. Elle a par ailleurs soulevé le besoin d'instaurer un

système de pilotage de sa mise en œuvre et de voir à l'avenir cette loi renforcée par des exigences de responsabilité directe des fonctionnaires qui seraient en violation de dispositions de ladite loi, avec des impacts sur les droits et intérêts des Citoyens et des investisseurs.

Rapports et études pour instaurer la confiance et favoriser l'adhésion et la mobilisation la plus large

Face aux indicateurs qui reflètent une faible confiance dans les politiques publiques et les efforts consentis, ces rapports traduisent la conviction de l'Instance sur la nécessité de déployer des efforts à travers des actions concrètes, favorisant et consolidant l'engagement citoyen, et renforçant les dimensions des droits humains dans le service public.

Cette approche et cet axe d'orientation de l'avis de l'Instance ont été notamment développés dans les études et rapports suivants :

1. L'engagement citoyen et son rôle dans la prévention et la lutte contre la corruption

(rapport thématique dont les principales orientations ont été publiées dans le Rapport Annuel 2020 ; et qui sera édité dans sa globalité après approfondissement et enrichissement de ses contenus)

Les orientations principales portant sur le sujet de l'engagement citoyen, et ses impacts sur la prévention et la lutte contre la corruption, soulignent l'importance de l'instauration de la confiance pour un engagement plein du citoyen. Cet engagement ne peut être acquis sans la prise de conscience des citoyens des répercussions de la corruption. Il renforcera leur capacité à la rejeter et à y faire face.

En parallèle, ont été identifiés les dysfonctionnements ainsi que les leviers à activer pour promouvoir l'engagement citoyen, qui requière le renforcement du cadre et des mécanismes de participation citoyenne, qui viendrait contribuer et soutenir les efforts et les différentes initiatives visant à endiguer le phénomène de la corruption.

2. L'articulation entre garantie des droits de l'Homme et efficacité de la prévention et de la lutte contre la corruption *(étude publiée dans le Rapport Annuel 2019)*

L'Instance a recommandé d'œuvrer pour atteindre le niveau le plus intégré entre les politiques et stratégies de prévention et de lutte contre la corruption et celles liées à la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Il y a lieu aussi de créer des canaux de coordination et de coopération institutionnelles dans ce domaine, notamment entre les organes de lutte contre la corruption et les autorités et institutions nationales concernées par la protection des droits de l'Homme. Aussi, il y'a lieu de prendre en considération le volet des droits de l'Homme dans tous les programmes, actions et législations en relation avec la lutte contre la corruption, l'inverse est tout aussi nécessaire, pour soutenir la protection du citoyen contre les pratiques de corruption, comme un élément fondamental des droits de l'Homme.

3. Orientations stratégiques de la communication et la sensibilisation *(étude publiée – Juillet 2019)*

Ce rapport présente la stratégie de communication de l'INPPLC, qui vise à couvrir différentes dimensions de communication, orientées par objectif et par population cible, permettant à l'Instance de mieux s'ouvrir sur les citoyens et les différents acteurs.

En totale intégration et interaction avec les autres axes stratégiques de l'INPPLC, cette stratégie est traduite en un plan opérationnel, avec des choix, des cadres, des supports et des outils appropriés en fonction des contenus et des cibles.

Une stratégie de communication qui vise la mobilisation la plus large à travers la promotion des valeurs de probité, d'intégrité, de transparence et de citoyenneté, et la diffusion de la culture de l'éthique, de la responsabilité et de la reddition des comptes, qui constituent le cœur des missions et des valeurs de l'Instance.

4. Etude portant sur la société civile et les médias sociaux *(étude publiée – Juillet 2019)*

Dans le même cadre qui soutient l'ouverture de l'Instance sur son environnement, une approche de mobilisation et d'interaction avec les acteurs de la société civile et des médias sociaux a été élaborée. A travers cette étude, l'Instance a souligné l'importance de la participation effective de la société civile et son intégration totale dans l'effort national de la prévention et de la lutte contre la corruption, avec au fond un partage de valeurs, d'unification du référentiel et des objectifs, et d'engagement et d'adhésion à un projet commun.

5. Renforcement du droit d'accès à l'information *(étude publiée dans le cadre d'un rapport thématique : Avis et Recommandations sur des sujets impactants et de première priorité – Mai 2020)*

Dans sa plateforme sur ce sujet, l'Instance a ouvert la réflexion sur les acquis ainsi que sur plusieurs limites et contraintes en matière d'ouverture et de mise à disposition des informations publiques, notamment en ce qui concerne l'encadrement du devoir lié au secret professionnel, pour lequel il est recommandé de réduire l'utilisation abusive.

L'information du public devra être renforcée par la publication des décisions disciplinaires, des informations relatives à l'utilisation des biens privés de l'État, des licences d'exploitation, des informations relatives à la commande publique, en plus des données sur le financement des partis politiques, ainsi que les informations relatives aux traitements et aux salaires dans la fonction publique. Le tout, en privilégiant le principe de renforcement du droit d'accès à l'information, comme vecteur de promotion de la transparence et de la bonne gouvernance.

Activités fonctionnelles de l'INPPLC et promotion du développement et de la coopération

Dans le cadre de la présentation de ses réalisations en matière de coopération nationale et internationale, l'Instance a mis la lumière sur les événements qu'elle a organisés portant sur des sujets prioritaires et d'intérêt commun, et sur une série de conférences, de séminaires et formations dispensés, en plus du partage de bonnes pratiques avec les institutions concernées par la lutte contre la corruption, consolidant ainsi son implication dans les dynamiques internationales, africaines et arabes en lien avec ce sujet.

Au niveau de la consolidation des ressources et des compétences de l'Instance, cette dernière a procédé, au cours de l'année 2020, à renforcer ses ressources humaines et ses équipements informatiques et à rationaliser sa gestion administrative et financière. En effet, l'Instance a détaillé dans son rapport annuel, le résultat qualitatif et quantitatif de l'exécution du budget selon le type de commandes ; en mettant en évidence la valeur totale des marchés publics, des conventions, des contrats de droit commun et des bons de commande, en précisant la part de chaque type.